



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

énergie nucléaire

Question écrite n° 68613

Texte de la question

M. Pierre Lellouche interroge M. le ministre de l'intérieur sur les mesures qu'il entend prendre pour sécuriser l'accès aux centrales nucléaires, suite aux nombreuses intrusions de drones sur les principaux sites nucléaires français ces derniers jours. La ministre de l'énergie a indiqué dimanche 2 novembre, à propos des récents survols de centrales nucléaires par des drones : « Nous n'avons aucune piste pour l'instant. Nous ne dramatisons pas parce que les survols de centrales aujourd'hui ne font peser aucun risque sur ces centrales, qui sont construites pour résister aux secousses sismiques et même aux chutes d'un avion sur une centrale », se voulant rassurante alors qu'elle n'a absolument « aucune piste » concernant ces survols de drones, il apparaît pour sa part que les citoyens français sont en droit d'exprimer de l'inquiétude à ce sujet. Même si un drone de petite taille ne peut transporter une charge explosive suffisamment importante pour détruire une centrale nucléaire, il est inquiétant et anormal, surtout en cette période de risques terroristes, que des survols aient eu lieu sur une quinzaine de sites. Ces survols doivent nous interpeler sur la nécessité d'assurer la sécurisation de nos centrales et il lui demande donc de traiter le sujet avec tout le sérieux nécessaire.

Texte de la réponse

Depuis le début du mois d'octobre 2014, des faits de survols des installations nucléaires ont été signalés et certains d'entre eux avérés. Un certain nombre de mesures préventives, visant à interroger les télé-pilotes en infraction, ont été mises en oeuvre dès l'apparition du phénomène. Ces mesures s'appuient sur un dispositif opérationnel combinant des actions de contrôle au sol et dans les airs, notamment avec l'appui des aéronefs de la gendarmerie nationale et des armées, en complément du dispositif de sûreté aérienne. La chaîne du renseignement et les moyens de la police judiciaire sont également et spécialement mobilisés. Le phénomène drone fait l'objet d'analyses qui n'ont pas conduit jusqu'à ce jour les autorités de contrôle à identifier un risque majeur de nature à mettre en cause la sécurité des populations. Des expérimentations techniques et opérationnelles sont actuellement menées. Les services du Premier ministre conduisent également, en liaison avec les ministères de la défense, de l'intérieur et de l'énergie notamment, une étude visant à renforcer la réponse juridique ainsi que les capacités de l'État.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Lellouche](#)

Circonscription : Paris (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68613

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : [11 novembre 2014](#), page 9446

Réponse publiée au JO le : 31 mars 2015, page 2552